

Sommaire

✗ Agenda, Actualité	p.1
✗ Sanitaire Wohlfahrtia magnifica : alerte myiase	p.2
✗ Collectif Aide lors de dégâts de chien errant	p.2
✗ Technique Bien réussir son enrubannage	p.3
✗ Prédation Une « ZDP » sur le Tarn	p.3
✗ Pratique Brasseurs d'air en bergerie	p.4
✗ Marché Cotation de l'agneau français	p.4

ACTUALITE

✗ Prédation : une « ZDP » sur le Tarn

Le travail technique fait en collaboration avec la DDT, la Maison de l'Élevage et la Chambre d'Agriculture a permis la reconnaissance d'une Zone Difficilement Protégeable sur le Tarn. Suite page 3...

Tarn Info Loup

Piloté par la FDO81, un groupe de travail technique (Maison Elevage, CA81, ADEART, ATUCT) vous propose de réfléchir à la protection de vos troupeaux : formations sur l'utilisation des chiens de protection, diagnostic de vulnérabilité de l'exploitation... Information au 05.63.48.83.16



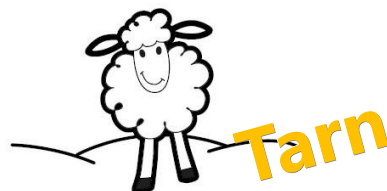
✗ Création de France Brebis Laitière

Le 9 avril dernier, se tenait l'Assemblée Générale Constitutive de France Brebis Laitière, une association à vocation interprofessionnelle pour le lait de brebis. Basée à Toulouse, France Brebis Laitière a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière, producteurs, coopératives et industriels mais aussi de défendre et promouvoir, la filière et sa diversité de produits. Cette première étape vient conclure plusieurs mois de travail et répondre à des engagements pris dans le plan de filière ovine à la suite des Etats Généraux de l'Alimentation. Les efforts se poursuivent pour aller vers une reconnaissance de France Brebis Laitière en interprofession nationale.

✗ Alertes SMS pour les présomptions de mouvements

La Maison de l'Élevage vient de mettre en place des alertes SMS pour vos notifications de mouvements manquantes. En effet, lorsqu'une entrée ou une sortie d'animaux a été enregistrée pour votre exploitation, par un éleveur ou un opérateur de l'aval, sans qu'elle ait été enregistrée par vous, cela peut être un oubli ou une erreur. Le SMS vous alerte de cette situation et vous permet alors de rectifier vos notifications !

Le feuillet



du moutonnier

AGENDA

✗ 8 et 9 juin 2019 à Roquefort 1ère édition « Roquefort en fête »



La 1ère Appellation d'Origine de l'histoire vous donne rendez-vous les 8 et 9 juin 2019 pour la 1ère édition de "Roquefort, un territoire en fête". Venez vivre un moment hors du temps dans le village de Roquefort-sur-Soulzon, sur les contreforts du plateau du Larzac, au coeur de l'Aveyron. Au programme, 2 jours de fête, de gastronomie, de spectacles et de découvertes. Le programme sur <http://roquefort-en-fete.fr/>

✗ 9 juillet 2019 à Albi Journée « Analyse de fourrage »

La Maison de l'Élevage organise, dans ses locaux, une journée d'analyse de fourrage. N'hésitez pas à nous apporter vos échantillons ! Les résultats sont disponibles et commentés sur place. Cette organisation collective permet de proposer des tarifs préférentiels (20 € la 1ère analyse, 15 € les suivantes). N'hésitez pas à faire appel à votre technicien pour les prélèvements et l'utilisation des résultats. Une seconde journée aura lieu en septembre / octobre.



✗ 4 et 5 septembre 2019 à Bellac Concours Berger futé pour TechOvin



Ce concours a pour objectif de récompenser et de promouvoir les astuces mises en place par les éleveurs sur leurs exploitations.

Ce terme astuce, regroupe tous les outils imaginés, à un niveau individuel comme collectif dans le but d'améliorer l'efficacité du travail et les performances de l'élevage, et/ou de réduire la pénibilité des tâches. Ce concours est doté de 2 000 € de prix qui seront partagés entre les auteurs des 3 meilleures astuces. Vous êtes intéressé ? Un dossier est à télécharger et compléter **avant le 19 Juillet** : <https://www.techovin.fr/>

SANITAIRE

Wohlfahrtia magnifica : alerte nouvelle myiase !



Aujourd'hui deux mouches provoquent des myiases en France. *Lucilla sericata* est connue depuis longtemps, mais elle est peu présente dans notre département. Une nouvelle mouche *Wohlfahrtia magnifica* constitue une menace réelle avec une extension très rapide. Découverte en 2012 dans la Vienne, son extension s'est accélérée sur 3 départements en 2016-2017. Dans les zones fortement infestées, 75 % des cheptels sont atteints. Et dans les troupeaux atteints, 1 à 30 % des animaux sont concernés avec un pic jusqu'à 80 % sur les brebis épongées.

Des soins difficiles à mettre en œuvre...

- tondre une grande zone autour des lésions et appliquer un insecticide à bonne concentration (attention de ne pas brûler la peau de l'animal),
- retirer manuellement les asticots,
- traiter les animaux de manière préventive au pour-on,
- mettre en place un traitement antibiotique en cas de surinfection.

Un réseau d'alerte au niveau national est activé car la mise en place de mesures de prévention est souvent le gage d'une efficacité dans ce genre de menace.

Quels sont les symptômes ?

La maladie, comme toutes les myiases, est due aux larves de la mouche *Wohlfahrtia magnifica*. Cette dernière pond au niveau des orifices et des pieds des animaux, à partir d'une blessure, d'une inflammation mais aussi sur peau saine. Les asticots sont plus gros que celui observé généralement (plus de 1 cm et d'environ 2 mm de diamètre), et recouverts d'un petit duvet.

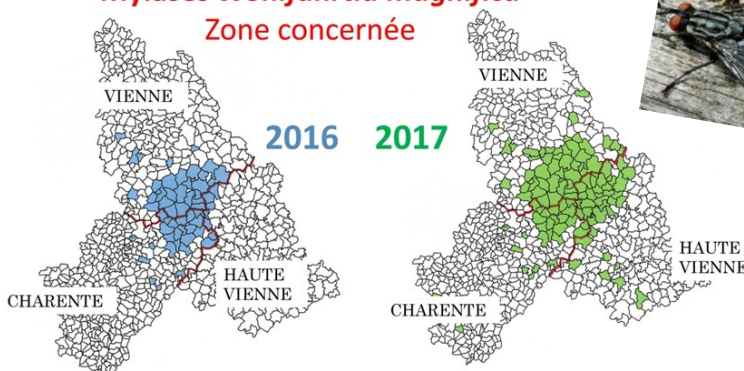


Les asticots sont responsables de lésions en «galeries» creusées profondément avec un fort affaiblissement des animaux, une perte d'appétit et de poids. En plus de la présence des asticots, on constate :

- des myiases podales : boiterie sévère due à un pied déformé avec inflammation et surinfection fréquente,
- des myiases vulvaires et du fourreau : prurit intense.

L'évolution des symptômes peut aller jusqu'à la mort suite à une propagation des lésions ou à une infection généralisée.

Myiases *Wohlfahrtia magnifica* Zone concernée



COLLECTIF

Aide financière lors de dégâts de chien errant



Pour rappel, la FDO a créé, depuis quelques années, un fonds d'aide et de solidarité : il a pour objectif de soutenir les éleveurs qui sont victimes, sur leurs troupeaux, d'attaques de chiens errants. Pour bénéficier de ces aides, il suffit d'être adhérent à la FDO (ce qui est le cas de la majorité des éleveurs tarnais).

Quelles pertes sont prises en charges ?

Ce fonds peut être activé lors de mortalité d'animaux. L'éleveur reçoit un montant forfaitaire de 80 € par brebis ou béliers morts. Ces montants forfaitaires sont ajustés en fonction du nombre de demandes annuelles.

Ce fonds ne peut se substituer à une assurance. C'est un effort de solidarité collective et donc une aide par rapport aux pertes. En aucun cas cela ne représentera une indemnisation de la totalité de la valeur des animaux.

Quelles sont les conditions ?

L'éleveur pourra faire appel au fonds de soutien dans le cas où le chien responsable n'est pas identifié. Il devra alors :

- Faire attester de l'attaque des animaux par un vétérinaire, et/ou fournir une attestation équarrissage
- Faire une déclaration de dommage en gendarmerie et demander un récépissé
- Renvoyer un simple bordereau de prise en charge à la FDO avec les 2 pièces justificatives demandées.

Attention : si le chien responsable de l'attaque est identifié, l'éleveur devra alors faire appel à la responsabilité civile du propriétaire du chien. Cette dernière sera mieux à même de couvrir la totalité des pertes de l'éleveur.

Dans tous les cas, si vous êtes victime d'une attaque de chiens, n'hésitez pas à le signaler au 05.63.48.83.16.

Du matériel pour faciliter le travail !

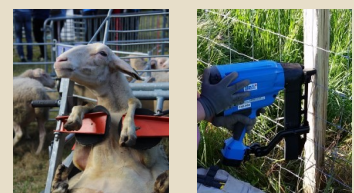
La FDO vous propose d'utiliser du matériel en commun pour vous faciliter le travail lors de certains chantiers : cage de retournement, parc de tri mobile, barrières, sécateur.

Nouveauté : la FDO vient de s'équiper également d'une crampilonneuse pour la pose de clôtures.

Tout adhérent peut utiliser ce matériel. Il vous sera juste demandé une participation forfaitaire de 20 à 40 € (en fonction du matériel emprunté). Information au 05.63.48.83.16



Suivez nous sur :
Facebook/FDOTarn



Bien réussir son enrubannage

De plus en plus d'éleveurs ont recours à l'enrubannage. Cela permet de faucher de manière précoce, tout en sécurisant la récolte sur le plan climatique. La souplesse d'utilisation peut également être appréciée. Cependant c'est une technique qui coûte chère (cf. tableau ci-contre) et quelques précautions doivent être prises pour bien conserver le fourrage.

50 à 60 % de MS dans la balle

Bien qu'il soit techniquement possible de réaliser de l'enrubannage à des teneurs en MS inférieures, le pressage à 50-60% MS (60% pour les luzernes) constitue une sécurité vis-à-vis des risques sanitaires et de la qualité du fourrage. Pour éviter le développement des butyriques ainsi que l'action des enzymes responsables de la baisse des valeurs azotées (protéases), une teneur en MS de 40 % minimum en tout point de la balle doit être recherchée. Pour cela un fanage est souvent préconisé.

Obtenir une balle dense mais légère

L'obtention d'une balle dense tient à plusieurs paramètres : la confection d'un andain large, le type de presse, et surtout la matière sèche au pressage. Des balles denses et légères peuvent être empilées sans risque. Dans le cas contraire, l'affaissement du tas engendre des distensions de films qui accroissent sa perméabilité et le développement des moisissures.



Coût des fourrages (type RG en €/tMS)*

Rendement/coupe (t MS/ha)	2 t MS	3 t MS	4 t MS	5 t MS
Ensilage	112 €	82 €	67 €	85 €
Foin	106 €	76 €	67 €	57 €
Enrubannage	122 €	104 €	89 €	85 €

* Source PEREL : parcelle à 3 km et prix comprenant récolte, déplacements, intrants et main d'œuvre.

Un bon filmage pour le maintien des conditions anaérobies

L'objectif de l'enrubannage est de maintenir une absence d'oxygène avec un pH de stabilité inférieur à 5.1. C'est cela qui évite les fermentations indésirables et conserve la qualité nutritionnelle. La réussite de la conservation tient en grande partie au maintien de l'intégrité du film plastique. Le filmage est donc une étape importante : le nombre de couches à appliquer dépend du type de fourrage et de la durée de conservation prévue. En général, 4 couches déposées avec un recouvrement de 50 % sont suffisantes pour un enrubannage d'herbe consommé dans l'année (prévoir plus pour de la luzerne). Attention un fourrage trop sec est rigide et peut plus facilement perforer le film.

Un bon stockage

Une fois filmé, l'enjeu est de prévenir la moindre perforation : stocker à la verticale sur un sol stabilisé, limiter la manipulation pour éviter de les déformer, protéger des oiseaux et des rongeurs, ... (Source Arvalis)



Le délai entre le pressage et l'enrubannage doit être réduit au minimum (inférieur à 24h) ! Cela permet d'éviter l'échauffement du fourrage donc la baisse de sa valeur alimentaire, mais aussi de maîtriser les fermentations indésirables.

PREDATION

Une « ZDP » sur le Tarn

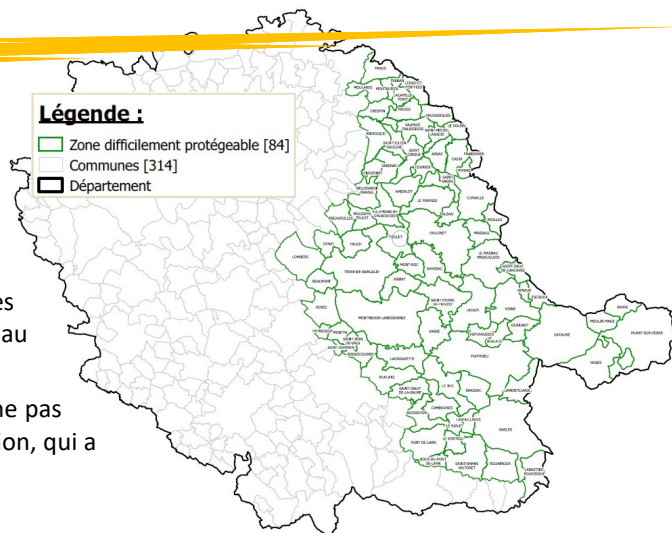
Le préfet coordonnateur a signé le 5 avril 2019, l'arrêté fixant la liste des communes concernées par la Zone Difficilement Protégeable dans les départements de l'Aveyron, du Tarn, de l'Hérault et de la Lozère.

Les professionnels Tarnais avaient défendu une zone plus large, englobant la Montagne Noire. Malheureusement, le critère principal qui a prévalu au classement, est la densité ovine. La zone initialement prévue par le Préfet coordonnateur a quand même été étendue aux communes de Brassac, Angles et jusqu'au nord de la vallée du Thorée, et ceci grâce au travail technique réalisé avec la profession et la DDT.

Cette ZDP est compatible avec le classement en cercle 2 (qui ne concerne pas le Tarn pour l'instant). Il s'agit en tout état de cause d'une expérimentation, qui a vocation à être réversible, nous dit la DRAAF Rhône Alpes.

Légende :

- Zone difficilement protégeable [84]
- Communes [314]
- Département



Qu'est ce que permet cette ZDP ?

Dans cette zone, les tirs de défense et de prélèvements peuvent être autorisés **sans que les troupeaux bénéficient de mesures de protection** dans les conditions suivantes :

- pour les tirs de défense simple, sans autre condition,
- pour les tirs de défense renforcée, quand le troupeau : (1) malgré le recours aux tirs de défense simple, a subi au moins 3 attaques successives dans les douze derniers mois précédant la

- demande de dérogation, ou (2) se situe sur une commune sur laquelle au moins 3 attaques ont été constatées au cours des douze derniers mois précédant la demande de dérogation dans les troupeaux ayant mis en œuvre des tirs de défense simple,
- pour les tirs de prélèvements simples ou renforcés, quand les attaques de loup sur les troupeaux persistent après deux autorisations de tir de défense renforcée sur maximum de douze mois.

PRATIQUE

Brasseurs d'air en bergerie

Des températures trop élevées en bergerie

Il est fréquent ces dernières années d'avoir des températures en bergerie qui dépassent les 30°C en période estivale. Or nous savons techniquement que les températures de confort pour la brebis et les agneaux naissants, sont bien en dessous des 30°C.

Sans forcément rencontrer de problèmes sanitaires liés à la chaleur, il arrive que les performances des brebis soient diminuées. En agnelages, de fortes températures peuvent également avoir des répercussions sur la mortalité des agneaux.

Brebis	Adaptation difficile			Adaptation				Confort			Adaptation			Adaptation difficile				
	-18°C	-15°C	-12°C	-9°C	-6°C	-3°C	0°C	3°C	6°C	9°C	12°C	15°C	18°C	21°C	24°C	27°C	30°C	33°C
Agneaux	Adaptation difficile						Adaptation			Confort			Adaptation			Adaptation difficile		

Quelles pistes de solutions ?

La première idée qui vient à l'esprit est souvent de faire (ou refaire) l'isolation. Malheureusement se sont des investissements non négligeables. La mise en place de brasseurs d'air (dans une bergerie qui ventile déjà correctement), peut constituer une amélioration. En effet, ces ventilateurs diminuent la température ressentie. On peut appeler ça un « effet mobylette » : en t-shirt sur une mobylette quand il fait très chaud, vous êtes incontestablement mieux ! Pourtant la température ambiante n'a pas changée... Dans un bâtiment, la baisse réelle de température existe même si elle est minime. Mais l'effet « ambiance » sur les animaux est incontestable : les animaux viennent se rafraîchir au ventilateur, mangent mieux et ne perdent pas de lait.

De plus, grâce aux courants d'air générés, ces ventilateurs ont un effet important sur les mouches ! Moins de mouches, c'est plus de confort pour les animaux et les éleveurs, avec moins d'argent dépensé en produits de toutes sortes.

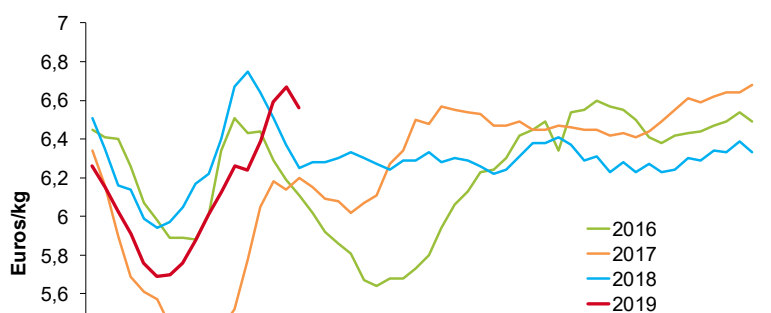
Quels types de brasseurs ?

Il existe différentes sortes de brasseurs qui peuvent être utilisés en bergerie (cf. photos). Les plus simples sont des ventilateurs courants à pâles horizontales. Les tarifs varient énormément en fonction de la taille, du type de ventilateurs et de sa puissance (de 300 € pour les plus petits et plus simples, à plus de 1000 € pour les plus performants, parfois couplés à des brumisateurs). En ovin allaitant, une aide régionale existe pour ce type d'investissement (PASS Elevage). Parlez-en à votre technicien d'appui technique.



MARCHÉS

Cotation de l'agneau français



Source FNO d'après France AgriMer

La cotation française de l'agneau français (prix pondéré des régions) affichait une baisse saisonnière en janvier 2019 plus marquée qu'en 2018. Ceci est dû en grande partie aux abattages d'agneaux en augmentation en début d'année par rapport à 2018 (+ 4 % en janvier et +5 % en février).

Mais les prix sont repartis à la hausse dès le mois de février, toujours grâce à un meilleur étalement des sorties d'agneaux des différents bassins. A 6.24 €/kg carcasse à la fin mars, le prix moyen pondéré calculé par FranceAgriMer restait en dessous de 2018 (-8 %, 54 centimes) mais au dessus de celui de 2017 (+ 8%, 46 centimes).

Avec les fêtes de Pâques plus tardives cette année, le pic saisonnier habituel de la cotation a été décalé. Cependant, les prix ont atteint quasiment leur niveau de 2018 avec 6.67 € / kg carcasse à la mi avril.

Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage
05.63.48.83.16 ou accueil@elevation-tarn.fr
www.elevation-tarn.fr



Maison de l'Élevage Tarn

